



LES JOYEUX LURONS  
DE GAMBSHEIM

# MARCHE AUX PUCES

## 19 SEPTEMBRE 2021

# GAMBSHEIM

**Emplacements minimum : 5m (par multiples de 5m pour plus)**

**5m=10€, 10m=20€, 15m=30€, 20m=40€, 25m=50€, 30m=60€, + nous consulter**

**Lieu** : Route Nationale (chapelle à l'église) - Rue de la Gare - Rue de l'Ecole - Rue Maréchal Leclerc (en partie)  
Le placement se fera dans l'ordre d'inscription, sauf ceux qui seront devant chez eux.

**Horaires** : 8h00 à 18h00 - **Les emplacements seront distribués le matin de 6h00 à 8h00**

**Route Nationale à côté de l'église (suivre fléchage)**

**Règlement** : Voir au verso (déposé à la Mairie de Gamsheim et à la Gendarmerie de La Wantzenau)  
Chaque exposant est prié de laisser son emplacement propre en quittant la manifestation.  
Les articles non vendus doivent être remportés. Aucun déchet ne sera toléré.

**Restauration** : à partir de 8h00 et tout au long de la journée au stand des JOYEUX LURONS

**Inscription** : *Formulaire d'inscription téléchargeable sur [www.mairie-gamsheim.fr](http://www.mairie-gamsheim.fr)*

ou à retirer à la Mairie de GAMBSHEIM

ainsi qu'au Garage ZINCK 14 rue Gruber à GAMBSHEIM (fermé le lundi et samedi après-midi)

**Clôture des Inscriptions** : **Mardi 07 septembre 2021**

**Talon à retourner uniquement à :**

**LES JOYEUX LURONS DE GAMBSHEIM**

**SUTTER Christophe 3 rue Victor Hugo 67760 GAMBSHEIM**

**Accompagné du chèque et de la photocopie lisible recto verso de la pièce d'identité**

---

## FEUILLE D'INSCRIPTION - ATTESTATION

Marché aux puces GAMBSHEIM - Dimanche 19 septembre 2021

Nom : ..... Prénom.....

Adresse : .....

Code postal ..... Ville ..... Tel.....

Titulaire de la pièce d'identité : Carte d'identité – Passeport (rayer la mention inutile)

N° ..... Délivrée le..... Par :.....

(cette pièce doit être au nom de celui qui réserve l'emplacement et devra impérativement être présentée à l'arrivée)

**Déclare sur l'honneur :**

- ne pas être commerçant(e), ne vendre que des objets personnels et usagés (art. L310-2 du Code du commerce)
- avoir pris connaissance du règlement de la manifestation et m'engage à m'y conformer.

**Je réserve un emplacement de :**  5m=10€  15m=30€  25m=50€  Plus .....  
 10m=20€  20m=40€  30m=60€

**Je joins à la présente un chèque de ..... euros, libellé à l'ordre des Joyeux Lurons Gamsheim ainsi que la photocopie lisible recto verso de ma pièce d'identité.**

**Date et Signature** : précédées de la mention «lu et approuvé»

# REGLEMENT du MARCHE AUX PUCES

## Dimanche 19 septembre 2021

- Art. 1 :** Tout exposant devra se conformer à la législation en vigueur
- Art. 2 :** Toute inscription non accompagnée de son règlement ainsi que de la photocopie lisible recto verso de la pièce d'identité ne sera pas prise en considération. Aucun remboursement ne sera effectué en cas de désistement.
- Art. 3 :** Aucune arme à feu ou arme blanche ne devra être en vente sur les stands. L'introduction de substances nocives, inflammables ou explosives est strictement interdite dans le périmètre de la manifestation.
- Art. 4 :** L'organisateur dégage sa responsabilité en cas de vols, pertes, détériorations ou accidents pouvant survenir au stand ou dans le périmètre de la manifestation.
- Art. 5 :** L'organisateur se réserve le droit de refuser et d'exclure toute personne qui troublerait ou pourrait troubler la manifestation.
- Art. 6 :** Les animaux doivent être tenus en laisse.
- Art. 7 :** La tenue de stands de boissons et denrées alimentaires à consommer sur place est exclusivement réservée aux organisateurs.
- Art. 8 :** Les horaires devront être scrupuleusement respectés : Ne pas remballer avant 18h00, la circulation automobile étant interdite dans le périmètre de la manifestation de 6h00 jusqu'à 18h00 (hors secours).
- Art. 9 :** La manifestation se tiendra même en cas de mauvais temps et ne fera l'objet d'aucun remboursement. L'emplacement ne sera pas retenu en cas de non occupation après 8h00.
- Art.10 :** **Chaque exposant est prié de laisser son emplacement propre en quittant la manifestation. Les articles non vendus doivent être remontés. Aucun déchet ne sera toléré.**
- Art.11 :** Le présent règlement peut être modifié par l'organisateur ou à la demande des autorités locales.
- Art.12 :** **La participation à ce Marché aux Puces implique l'acceptation du présent règlement.**

**Horaires du marché aux puces: De 8h00 à 18h00.**

**Distribution des emplacements : de 6h00 et jusqu'à 8h00 Route Nationale à côté de l'Eglise**

L'emplacement ne sera pas retenu en cas de non occupation après 8h00 et ne sera pas remboursé

**REGLES COVID-19 : Les règles sanitaires en vigueur le jour du marché devront être respectées.**

En cas d'annulation du marché due à un durcissement des règles sanitaires, les places seront remboursées.

Association LES JOYEUX LURONS DE GAMBSHEIM  
Président : Eric ZINCK 7 rue des Vergers 67760 GAMBSHEIM